

ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet à toute personne ayant exercé une activité professionnelle de pouvoir valider un diplôme ou un titre sur la base de ses acquis professionnels. Le diplôme / titre obtenu est identique à celui qui aurait été obtenu par la voie « classique ».

La formation proposée est un accompagnement à la VAE : il a pour objectif d'accompagner le candidat dans les démarches administratives, la rédaction de son dossier de candidature et la préparation de son épreuve orale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Analyser son parcours professionnel,
- Sélectionner les expériences significatives pour le diplôme visé,
- Formaliser ses compétences en éléments factuel, attestant de la maîtrise des compétences,
- Développer son aisance à l'oral

PROGRAMME DE LA FORMATION

Il se déroule en trois phases :

Sélection du diplôme ou titre

- Entretien avec un consultant pour définir les objectifs de la VAE et identifier le diplôme ou titre le plus pertinent
- Contact avec l'organisme certificateur pour validation
- Dépôt du dossier de candidature (livret 1) pour examen par le certificateur

Rédaction du livret 2 (si la recevabilité est prononcée)

- Rédaction du CV / historique professionnel en vue de la VAE (2h)
- Analyse du référentiel de compétences du diplôme / titre visé (2h)
- Comparaison et sélection des expériences en lien avec le diplôme / titre visé et détermination des fiches activité (2h)
- Accompagnement à la rédaction des fiches activité qui constituent le livret (de 8 à 16 h)

Préparation à l'oral

- Entraînement et conseils (2h)

Point fort de l'accompagnement

Le(a) consultant(e) accompagne le bénéficiaire selon son propre rythme et contraintes.

Public visé et Pré-requis

Toute personne désireuse de faire reconnaître ses acquis professionnels par un titre ou un diplôme.

Parcours « classiques » (hors France VAE) : avoir au moins une année d'expérience en lien avec le diplôme visé

Diplômes éligibles sur France VAE : Être salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, proche aidant, bénévole ou travailleur indépendant

Durée

La durée totale ne porte que sur les phases d'entretiens en face à face. Le temps de travail personnel n'est pas comptabilisé.

Deux formules sont proposées, s'adaptant aux besoins de chacun.

- **Formule courte : 1800 € TTC**
16h d'entretiens en face à face (présentiel ou distanciel)
Durée des entretiens : de 1h à 2h
- **Formule classique : 2400 € TTC**
24h d'entretiens en face à face (présentiel ou distanciel)
Durée des entretiens : de 1h à 2h

Le + de la formule classique : la formule classique est destinée aux personnes ayant besoin d'un soutien important dans l'implication et pour la réalisation de ce projet. Elle est également particulièrement destinée aux bénéficiaires n'ayant pas ou peu l'habitude de rédiger des écrits et/ou de s'exprimer à l'oral.

Des ajustements et spécificités peuvent être mis en œuvre dans le cadre des parcours France VAE.

Financement

Plusieurs financements possibles pour les parcours « classiques » : CPF, Employeur, OPCO, Pôle emploi
Financement via France VAE si éligibilité du diplôme

La certification QUALIOP1 a été obtenue pour les actions suivantes : formation, Bilans de compétences et Accompagnement à la VAE

Profil de l'accompagnant(e)

Le ou la consultant(e) est professionnel(le) de l'accompagnement, bénéficiant d'une formation reconnue en accompagnement professionnel.

Modalités pédagogiques

Entretiens en face à face (présentiel ou distanciel – 100% distanciel possible)

Analyse du référentiel de compétences du diplôme visé

Sélection des activités significatives

Entraînement à l'oral

Modalités d'accès

Tout au long de l'année, après un entretien individuel (gratuit) permettant d'évaluer le besoin de la personne et le dimensionnement de l'accompagnement ainsi que la preuve de l'acceptation du livret 1 (uniquement pour le parcours « classique »).

Un devis est transmis par email ou via l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation pourra commencer une fois le contrat signé et le délai de rétractation légal de 14 jours purgé.

Modalités d'évaluation

Questionnaire de connaissances et de satisfaction

Un questionnaire et/ou un entretien de suivi à 6 mois seront proposés au bénéficiaire

Documents à consulter :

Conditions Générales de Vente

https://www.propice-coaching.com/wp-content/uploads/2022/07/ProPICE_CGV_01-07-2022.pdf

Certificat Qualiopi de ProPICE

<https://www.propice-coaching.com/wp-content/uploads/2023/02/PROPICE-Certificat-rev01.pdf.pdf>